

Charte du Foyer des élèves « La Ruche »

Le foyer est un espace de vie dont peuvent profiter les élèves en dehors de leurs heures de cours. Cette charte, rédigée sous forme de questions-réponses, définit les règles de vie à respecter par chacun.

Quand le foyer est-il ouvert ?

Le foyer est une alternative à la salle d'étude et au C.D.I Il accueille les élèves sur toute la durée du temps scolaire, à condition qu'un Assistant d'Education soit disponible pour les y conduire. Des ateliers seront également proposés par les membres du FSE (Foyer Socio-Educatif) ou un personnel de l'établissement sur la pause méridienne, en fonction de leurs disponibilités.

Que fait-on au foyer ?

Les élèves viennent au foyer pour se détendre, discuter, écouter de la musique, participer à des jeux de société, faire des activités manuelles ou pour travailler sur des exposés qui nécessitent des échanges. Le règlement intérieur du collège s'applique intégralement au sein du foyer.

Quels élèves sont autorisés à s'y rendre ?

Tous les élèves du collège peuvent y être admis. Les élèves qui se rendent au foyer sont choisis parmi les élèves en heure d'étude, par la personne qui encadrera le groupe.

Qui surveille le foyer ?

Les élèves sont au foyer sous la responsabilité d'un Assistant d'Education, d'un parent d'élèves du FSE ou d'un enseignant.

Rappels de quelques règles à respecter :

- **Les lieux** doivent être respectés : ne rien jeter par terre, ne pas dégrader. Les élèves doivent ranger et rendre à l'Assistant d'Education les jeux qu'ils ont utilisés. Enfin, ils doivent **remettre les chaises en place** avant de quitter la salle.
- Les élèves **doivent respecter le matériel mis à disposition.**
- **La tenue doit être correcte** (pas de couvre-chef ou capuches, pas d'élèves affalés sur les tables...)
- Le volume de la musique **est contrôlé par l'adulte encadrant.**
- Aucune bousculade n'est tolérée, même « pour jouer ». **Tout élève qui contreviendrait à cette dernière règle serait immédiatement exclu du foyer.**
- **Le téléphone portable et les montres connectées sont interdits**, comme dans le reste de l'établissement.

En cas d'incident ou de comportement contraire à cette charte, l'ouverture du foyer serait immédiatement remise en question, et les élèves fautifs exclus temporairement ou définitivement de La Ruche.